

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 9

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Avril 1883.

LA CRISE INÉVITABLE.

Il se passe, dans le monde gouvernemental, des choses absolument anormales. Nous savons bien que, sous la République, un ministère homogène est la plus impossible des combinaisons. Mais encore y a-t-il une certaine mesure à garder. Dans le ministère actuel, les divergences sont telles qu'une crise est nécessaire. Il n'est pas admissible que cette situation se prolonge. M. Ferry est avec les autoritaires modérés; M. Thibaudin se fait la créature des radicaux intransigeants. L'un est représenté, dans le journalisme, par le Temps et le National, organes à tendances quasi-conservatrices; l'autre a pour amis la Lanterne, la République radicale et l'Intransigeant, c'est-à-dire les représentants de la politique de l'extrême gauche avec toutes ses exagérations. On se prend aux cheveux dans le conseil des ministres. Des circulaires ministérielles sont annulées, puis reprises à la suite de querelles gouvernementales auxquelles le public ne comprend rien. La présidence du conseil est en guerre avec la présidence de la République. Le ministre de la guerre est à sabre tiré avec le ministre qui prétend diriger le cabinet. Et le ministre des travaux publics est brouillé à mort avec le ministre des finances. Comment se fait-il que pas un de ces querelleurs n'ait encore donné sa démission? Chacun tient son bout, espérant que son adversaire se fatiguera. Dans huit jours, les Chambres étant revenues, ces querelles vont se trouver transportées sur le terrain parlementaire.

Alors, il faudra que la situation s'éclaircisse. Nous ne voulons pas dire que la crise inévitable nous donnera une nouvelle combinaison ministérielle plus homogène. Mais le cabinet actuel sera démolit, ce n'est pas douteux. Il aura encore moins de durée que ses prédécesseurs. C'est la progression fatale. Le gouvernement républicain, à mesure qu'il se prolonge, devient de plus en plus impraticable.

Chronique générale.

L'affaire Thibaudin se corse. Elle prend de plus en plus la tournure d'une lutte entre le gouvernement et les radicaux. Le général, confiant dans les promesses des radicaux, se croit assuré d'une majorité à la Chambre. Certaines personnes lui croient même de hautes ambitions, comme par exemple de remplacer M. Ferry. On croit toutefois que, dans la lutte, le général Thibaudin sera finalement battu, mais l'incident ne paraît pas pouvoir se dénouer avant la réunion des Chambres. Le Journal des Débats conclut: « Poussé dans ses derniers retranchements et pressé enfin d'étudier sérieusement une question qu'il n'avait, paraît-il, examinée que très-superficiellement, M. le général Thibaudin a bien voulu reconnaître que, s'il y avait lieu de renoncer à exécuter la manœuvre de cadres dans les conditions qui avaient été arrêtées, il n'y avait, à tout considérer, que des avantages à confier la direction des manœuvres de cavalerie au général de Galliffet. C'est sur ces bases que l'accord a été conclu. L'incident peut donc être considéré comme terminé; mais il est de nature à inspirer de sérieuses réflexions. » Le général Thibaudin réduit les manœuvres de cavalerie à deux divisions; le général de Galliffet en aura le commandement

supérieur. Les radicaux sont mécontents. Ils ne seront satisfaits qu'après avoir fusillé ce général. On remarque beaucoup que des diverses explications données pour motiver les actes et l'attitude du ministre de la guerre, ce sont celles du Citoyen et la Bataille qui paraissent serrer de plus près la vérité. On en conclut que ce journal communal est aujourd'hui l'organe officieux du général Thibaudin.

LE SORT DE L'ARMÉE.

Nous avons publié hier la seconde circulaire Thibaudin annulant celle du 12 mars, relative aux manœuvres de la 2^e division de cavalerie. Que s'est-il passé au sein du conseil des ministres pour arriver à cette transaction? Il est difficile de bien connaître à fond cette intrigue; mais enfin on peut constater que le ministre de la guerre, tout en cédant quelque chose à ses collègues, a limité les manœuvres de cavalerie à deux divisions et a écarté le général de Galliffet comme commandant en chef, puisque chaque division doit opérer séparément sous la direction de son général. En fait, le conflit avait lieu sur la personne du général de Galliffet, dont l'extrême gauche ne voulait à aucun prix. Toutes ces intrigues n'ont été nouées que pour empêcher ce général d'être mis en évidence par une mission importante. Du moment qu'il est tenu à l'écart, c'est donc l'extrême gauche qui triomphe avec M. Thibaudin contre les ministres opportunistes dirigés par M. Jules Ferry. Ces querelles de parti auraient peu de gravité pour nous, si, en somme, l'intérêt de l'armée n'était pas sacrifié à ces mesquines disputes de groupes républicains. La question, pour nous, n'est pas de savoir si M. Jules Ferry est battu par M. Thibaudin, ou M. Thibaudin par M. Jules Ferry: la victoire de l'un ou de l'autre nous est absolument indifférente. Mais nous nous préoccupons de l'armée elle-même, dont le sort importe tant à la

France; et nous croyons que le gouvernement commet une faute capitale en réduisant ces grandes manœuvres de cavalerie, qui sont une véritable école de guerre, et qui intéressent au plus haut degré l'instruction technique de notre armée. C'est en groupant de grandes masses sur le terrain que l'on habitue les soldats aux exercices d'ensemble, et que l'on forme des chefs habiles et expérimentés, capables de conduire des opérations militaires. Il paraît que, sous le gouvernement républicain, les querelles d'amour-propre et les rancunes politiques prennent toutes les autres considérations, et que l'intérêt de notre armée ne vient qu'en dernier ordre.

« Le budget de la guerre est obéré de 48 millions de journées, que l'administration militaire s'efforce d'économiser par tous les moyens possibles. »

C'est dans un article de la République française que nous trouvons ce double aveu. « Par tous les moyens possibles! » Voilà un mot qui doit exciter l'attention; il a une singulière gravité pour l'armée.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Pendant ce temps-là, que fait M. Grévy? Eh bien! M. Grévy achète des immeubles. La semaine dernière, un de nos amis s'était rendu avenue de la Grande-Armée pour visiter un hôtel dont le propriétaire demandait 800.000 francs. Qui trouva-t-il dans le salon? Toute la famille Grévy, depuis M^{me} Coralie Grévy, M. Jules Grévy, jusqu'à M^{lle} Marguerite Wilson. M. le Président de la République discutait gravement avec le géant le prix de l'hôtel. »

Encore un achat d'immeubles! Et l'on dit, dans les journaux réactionnaires, que les affaires vont mal.

On commentait avant-hier, au concours hippique, avec une certaine vivacité, la dé-

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS DE SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

— Diable! Qu'entendez-vous par ce mot: rien? — Absolument rien. — J'ai oui dire, cousin Jean, que vous étiez un peu trop économe. Certes, l'économie a du bon, mais il est des circonstances où l'on doit savoir dérocher à propos ses écus. Vous n'avez qu'une fille, n'hésitez donc pas à tirer du fond de votre sac quelques milliers de francs pour l'établir. Allons, un bon mouvement, je ne suis pas exigeant. Le cadet Claude est un excellent parti et je ne serais pas embarrassé de lui trouver quelque part, chez les fermiers beaucerons, une jolie fille ornée d'une jolie dot. Mais les jeunes gens s'aiment, je veux avant tout le bonheur de mon cadet Claude, et j'ai donné ma parole de le marier à la Catherine. Je ne m'en dédis pas, mais il faut de votre côté que vous vous montriez raisonnable. L'horrible détresse du père Jean n'était pas connue du fermier; on disait bien que le bonhomme

était dur à la paie; le bruit a couru jusqu'à lui que l'huissier Gilpin venait au Grand Dauphin plus souvent que pour y boire un coup ou y faire manger son cheval; mais le fermier attribuait à l'avarice de Jean ce qui n'était que l'effet de la mauvaise fortune.

— Voici ce que j'avais pensé, continua-t-il en poursuivant le fil de son discours. Le cadet Claude n'aime qu'à moitié les travaux des champs, vous lui céderez votre auberge, où il s'établira avec Catherine, le commerce lui ira comme un gant, et puis, en même temps que l'auberge, il fera valoir son bien pour n'en pas perdre l'habitude. Le peu qu'ils gagneront les aidera à vivre en attendant mieux.

Le père Jean poussa un soupir. — Oui, oui, c'est entendu, ajouta le fermier qui se frotta les mains: de la sorte, vous n'aurez point à délier les cordons de votre bourse. Gardez vos écus, cousin; les jeunes gens les retrouveront un jour ou l'autre... Vous donnez l'auberge; ce sera la dot de Catherine. Et puis, si vous désirez ne plus travailler, les jeunes gens vous loueront à bail le reste de vos champs. Dites oui, et le contrat se signe demain.

L'aubergiste eut un éblouissement. Il ouvrit la bouche pour avouer au fermier sa position désespérée, mais est venu même ne ruinait-il pas les projets de mariage de sa fille avec Claude?

Il connaissait le cousin; il savait qu'il ne consentirait jamais à ce que son cadet Claude épousât une fille complètement ruinée.

Pris entre sa loyauté qui lui ordonnait de parler et l'amour paternel qui lui imposait silence, le père Jean hésita; pour étouffer ses scrupules, il fit comme le naufragé qui se raccroche aux débris du navire, il se rattacha à une dernière espérance et se dit:

— J'irai implorer encore une fois Simon Bernard. Je lui dirai ce qui se passe; il est impossible après cela que je n'obtienne pas un délai.

Obtenir un délai de son impitoyable créancier, délai qui lui permit de marier Catherine, telle était désormais la ressource suprême qui lui restait.

L'avenir, le bonheur, la vie même de sa fille dépendait de la solution de ce difficile problème: obtenir du temps pour payer sa dette.

— Cousin, dit-il au fermier en donnant à sa voix une assurance qu'il était loin de partager, votre proposition me touche, mais j'ai besoin de réfléchir, avant d'abandonner ainsi l'auberge qui me fait vivre. Je vais prendre conseil et vous donnerai réponse ce soir même.

— Comme il vous plait, répondit le fermier.

Les deux hommes échangèrent une vigoureuse poignée de mains; puis, comme l'aubergiste faisait mine de s'éloigner:

— Eh quoi! dit le père de Claude, n'entrez-vous

pas un instant à la ferme?

— Je cours prendre conseil, répéta l'aubergiste, mais soyez tranquille, je serai chez vous avant la nuit.

— Soit, dit le fermier, à ce soir, cousin Jean! Le père Jean brûlait du désir d'entrer à la ferme pour embrasser sa Catherine, mais il avait besoin de toute son énergie pour ne pas trahir les angoisses qui le déchiraient, et d'ailleurs, il avait hâte de revoir Simon Bernard, afin de conjurer l'orage qui menaçait le bonheur de son enfant.

Il reprit donc à la hâte le chemin qui conduisait à la demeure de l'usurier.

Il avait fait cent pas à peine lorsqu'une voix bien connue le fit tressaillir: c'était la voix de Catherine. L'enfant n'était pas seule. Elle revenait du bourg avec Claude.

Le père Jean se jeta dans le champ de blé qui bordait la route. Il ne voulait pas se montrer à sa fille avant d'avoir la réponse définitive de Simon Bernard.

Pour n'être pas aperçu, il se coucha à plat-ventre sur le sillon, et là, tapi au milieu des tiges vertes, comme un malfaiteur qui méditerait un crime, il épia, l'œil ouvert et l'oreille tendue, le passage des deux jeunes gens.

Catherine marchait au bras de Claude. Rouge comme les coquelicots qui émaillent les champs de blé, souriante comme un jour de printemps, le

fense absolue que le ministre de la guerre venait de notifier à un officier en disponibilité, M. de Gontaut-Biron, de monter dans ces réunions.

On reconnaissait là cette étroitesse de vues et ce caractère du Thibaudin, qui ne comprend et ne se prête qu'aux encouragements dont les radicaux veulent prendre l'initiative.

* *

Les demandes de suppression de traitement de curés et desservants ont atteint un tel chiffre que la direction des cultes hésite à frapper le clergé dans des proportions aussi considérables.

Toutes ces mesures sont ajournées jusqu'à la réunion des Chambres.

* *

Nous croyons savoir de source certaine, disent les *Tablettes*, que le conseil d'Etat est disposé à renvoyer indemnes les prélats poursuivis comme d'abus pour avoir blâmé, dans leurs mandements, des manuels scolaires qui, d'après l'aveu du ministre de l'instruction publique, ne sont pas officiellement reconnus.

* *

La gendarmerie, la police et les troupes à Montceau-les-Mines sont sur pied nuit et jour. Une grande surveillance est exercée en prévision de la mise à exécution des menaces que les anarchistes ont fait entendre non-seulement dans leurs réunions, mais dans les lettres anonymes adressées à certaines notabilités du pays.

* *

Le maire d'une commune de l'arrondissement de Livourne vient de faire fermer l'église de sa localité pendant toute la semaine, sous prétexte qu'il y a bien assez du dimanche pour tolérer les pratiques superstitieuses.

Voilà un maire qui mérite d'être décoré.

* *

L'AFFAIRE DU MARQUIS DE RAYS.

Sur la demande des défenseurs, l'affaire de Port-Breton a été reculée au 22 mai. Elle occupera trois jours par semaine durant un mois et demi.

Nous avons aperçu avant-hier, au Palais, M. le marquis de Rays, qu'on avait extrait de Mazas, afin qu'il pût venir examiner le dossier accumulé contre lui — avec son avocat, M. Vermont, du barreau de Rouen, auquel vient d'être adjoint un jeune membre fort distingué du barreau de Paris, M. Emmanuel de Las-Cases.

Le marquis de Rays est très-fatigué et paraît d'assez mauvaise santé, — on le serait à moins : voilà près d'un an qu'il est en prison ! Pourquoi, puisque le procès est maintenant complètement instruit, ne le met-on pas en liberté provisoire ? Le Parquet peut être sûr qu'il ne s'enfuira pas, car, à présent, il a trop intérêt à venir se défendre et à prouver la passion scandaleuse effrénée avec laquelle on l'accuse de toutes les monstruosité possibles.

fillette dévorait le jeune homme des yeux.

Leurs voix s'élevaient joyeuses, animées, au milieu du silence universel. Ils répétaient l'hymne éternel des chastes amours, le chant divin des fiançailles, que les anges apprirent à nos premiers parents dans la vallée de l'Eden.

Quand elle disait : « Claude ! » quand il disait : « Catherine ! » il semblait que leur âme passait sur leurs lèvres et allait s'envoler tout entière.

Ils allaient lentement, formant mille projets d'avenir.

Elle énumérait un à un les rubans et les colifichets qui devaient orner sa toilette de mariée. Il parlait de la façon dont il conduirait l'auberge, car son père ne lui avait pas laissé ignorer que la cession de l'auberge formerait une des clauses du contrat.

Puis c'étaient des rires sans motif et sans fin qui s'égrenaient en streltes sonores.

Et, tapi dans sa cachette d'herbes, le père Jean labourait sa poitrine avec ses ongles et répétait :

— Comme elle l'aime, mon Dieu ! Oh ! si ce mariage manquait, ce serait la mort de Catherine. Ah ! Simon Bernard, usurier maudit, malheur à toi, si tu refuses.

(A suivre.)

FRANCIS TESSON.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Les arrestations se multiplient. A Londres, on a arrêté dans le Strand un individu porteur d'une boîte contenant de la dynamite. La police secrète, qui filait cet individu depuis Manchester, attribue une grande importance à cette capture, qui a déjà amené celle de deux autres individus dans Lambeth-Faubourg et la découverte d'une demi-tonne de dynamite.

A Birmingham, la police a fait une descente dans une maison où elle a trouvé une grande quantité de nitro-glycérine. Un nommé Wibitehead a été arrêté.

Londres, 6 avril. — Une nouvelle arrestation, qui a été opérée hier soir, paraît se rapporter à celles qu'on avait déjà faites dans la journée.

L'individu dont il s'agit, nommé Henry Dalton, Américain d'origine, a été arrêté par quatre agents de la police secrète dans un salon de lecture américain du Strand. Il vient des Etats-Unis et n'est débarqué en Angleterre que depuis quinze jours.

Son arrestation aurait été provoquée, dit-on, par des lettres saisies sur les individus arrêtés précédemment.

La police croit que Dalton est un émissaire du parti américain de la dynamite.

ESPAGNE. — Dans les provinces basques espagnoles, des affiliés de la *Main-Noire* viennent de commettre des attentats contre les propriétés et contre les personnes, et ont exigé de l'argent avec menaces de mort.

RUSSIE. — La police russe redouble de vigilance. Deux cents arrestations viennent d'être opérées parmi les employés d'un chemin de fer de l'Etat et parmi les élèves d'une école militaire. Les autorités ont décrété l'expulsion de tous les Italiens sans moyen d'existence. On croit qu'ils se rendront à Varsovie, le gouvernement russe ayant décidé la construction de plusieurs nouvelles lignes stratégiques en Pologne.

ALLEMAGNE. — Le Théâtre-National à Berlin vient d'être détruit de fond en comble par un incendie. Rien n'a pu être sauvé des accessoires ni des costumes. Il n'y a ni morts ni blessés. L'incendie paraît avoir pris naissance dans le dessus du théâtre. Une partie insignifiante seulement du mobilier et de la garde-robe des artistes a pu être sauvée. Le propriétaire du théâtre n'est arrivé sur les lieux que lorsque le bâtiment était déjà presque entièrement réduit en cendres.

LES ANGLAIS AU MAROC.

Le *Libéral* de Madrid appelle l'attention sur les agissements des Anglais qui sont arrivés à Castillejos, à trois kilomètres de Centa, sur le territoire du Maroc, avec l'autorisation du Sultan, pour exploiter une mine.

Il ajoute que les Anglais construisent des batteries à Tanger ; que les Anglais commandent l'armée du Maroc ; que les Anglais parcourent l'intérieur et les côtes du Maroc et établissent un comptoir à Tarfaya, près Mar-Pequena.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 avril.

Les rentes fléchissent légèrement, pendant que la plupart des valeurs sont assez soutenues : le 5 0/0 descend à 114.27, pour reprendre peu après à 114.40 ; le 3 0/0 coté 80.50 et 80.40 ; l'amortissable, 81.40 après 81.47.

L'Italien ne bouge pas à 91.30. La Banque de Paris est sans changements à 1.055 ; la Compagnie Franco-Algérienne s'élève à 535.

La Banque de France, qui avait débuté à 5.315, reprend ensuite à 5.350. Quand on songe que l'année dernière, à pareille époque, elle cotait 4.900 avec 9 millions de bénéfices de plus, on ne comprend guère où veut en venir la spéculation.

Nous empruntons ces chiffres au *Financier des Communes*, qui les donne avec raison comme des arguments beaucoup plus sérieux que ceux qu'on invente, à tout propos, en faveur de la hausse de cette valeur.

Le Foncier recule à 1.345, sans cause spéciale autre que quelques réalisations de bénéfices.

Les Obligations Foncières, sur lesquelles il y a toujours des demandes suivies, continuent à maintenir leur prime : 348 les obligations entièrement libérées, 344 75 les non libérées.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie valent 490 environ.

Le Suez est ferme comme le roc, suivant l'expression d'un haussier, qui nous donne le cours de 2,660 ; la recette du 5 avril est de 130,000.

On dit que le syndicat n'est pas prêt de réaliser. Il paraît que notre renseignement de l'autre jour sur le Crédit de Paris était bon ; car la valeur s'élève aujourd'hui à 300, puis à 308.75.

Le Nord a baissé de 20 fr. sur hier ; les autres Chemins n'ont pas varié.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR (1^{re} RÉUNION).

L'hippodrome de Verrie inaugure demain les courses de 1883, et tout promet une fête hippique des plus brillantes.

Le nombre des inscrits est considérable : il ne s'élève pas à moins de 70, et parmi eux des concurrents qui causeront de vives émotions aux turfistes. Déjà des paris sont engagés.

La première course est à 2 heures. Si le temps d'aujourd'hui continue, comme tout le fait espérer, les bruyères de Monihézy et les bords de l'étang de Marson seront le rendez-vous de bien des promeneurs.

Lundi prochain, Tir aux pigeons. Mardi, Rallye-Paper ; rendez-vous à 2 heures ; route de Vernantes.

Notre ancien sous-préfet, M. Demangeat, ex-préfet de l'Aveyron, est nommé, ainsi que MM. Javal, Faure et Maréchal-Lebrun, également ex-préfets, « inspecteur général des services administratifs (!) »

LE GÉNÉRAL PRÉVOST.

Le général Prévost, qui vient de mourir à Versailles, n'était pas pour nous un inconnu. Il a rempli à Saumur, durant plusieurs années, les fonctions de capitaine de génie, puis à Angers celles de commandant. Il se fit dès lors apprécier de tous aussi bien pour son talent que pour son caractère. Le *Français* lui a consacré une courte notice nécrologique :

« Hier est mort, à Versailles, le général Prévost, de l'arme de génie. Le général Prévost était au cadre de réserve depuis deux ans. Attaché à l'état-major du génie de la garde, pendant la guerre contre l'Allemagne, il fit toute la campagne sous Metz et, rentré de captivité, il prit une part très-active au second siège contre la Commune. Chargé depuis, comme directeur du génie, des travaux de défense de Paris, c'est à lui que nous devons la plupart des nouveaux forts qui protègent actuellement la capitale. Officier du plus grand mérite, auteur de plusieurs ouvrages militaires très-appréciés, il fut l'un des créateurs de l'École supérieure de guerre, où il professa la fortification pendant deux années. Le général Prévost était commandeur de la Légion-d'Honneur. »

Ajoutons que le général Prévost était allié de l'une des familles les plus honorables de l'Anjou. Il était cousin-germain de M. Emile Prévost-Lemotheux, dont la perte a laissé à Angers de si légitimes regrets.

D'une enquête qui vient d'être faite par les soins du ministère des postes et des télégraphes, il résulte que depuis quelques mois le nombre des affranchissements de lettres à l'aide de timbres ayant déjà servi s'est accru dans une grande proportion.

Au train dont vont les choses, l'administration des postes estime que la fraude en matière de timbres-poste lui fait subir une perte annuelle de plus de 500,000 fr. C'est principalement dans certaines contrées du midi de la France que, paraît-il, les auteurs des fraudes signalées écoulent la majeure partie des timbres ayant déjà servi.

En vue de réprimer cet abus, l'administration des postes, qui, pendant longtemps, s'est bornée à exiger des délinquants, à titre de réparation, une somme d'argent que l'on versait dans les caisses du Trésor, vient de décider que des poursuites correctionnelles seront exercées contre les personnes convaincues d'avoir fait sciemment usage de timbres ayant déjà servi.

Nous avons annoncé la représentation à Saumur, pour jeudi prochain, de l'œuvre de Victor Hugo, *le Roi s'amuse*.

Le lendemain vendredi, M. Talbot donnera au Grand-Théâtre d'Angers une repré-

sentation de *l'Avare* et du *Malade imaginaire* ; et, dimanche 15 avril, la troupe de M. Talbot jouera *le Roi s'amuse* sur la même scène.

Après la représentation de *Faust* au théâtre de Poitiers, le *Journal de la Vienne* s'exprime en ces termes au sujet de la première chantaise légère que nous avons applaudie cet hiver à Saumur dans *Si j'étais roi*, *Lalla-Roukh* et le *Domino noir* :

« M^{me} Marie Redoulé a su donner au personnage de Marguerite beaucoup de charme et de grâce mélancolique. Elle a joué en véritable artiste et chanté en véritable cantatrice la scène du jardin, la scène d'amour avec Faust, dialogue passionné qui renferme des sonorités admirables. M^{me} Marie Redoulé a eu beaucoup de succès dans la ballade du roi de Thulé et l'air si difficile des bijoux. Dans le dernier acte, elle a trouvé des accents dramatiques qui ont transporté la salle. »

LONGUÉ.

M. le curé de Longué vient d'adresser la lettre suivante à l'*Union de l'Ouest* :

« Monsieur le Rédacteur, Mon intention n'était pas de relever les erreurs volontaires communiquées à l'*Electeur* par un anonyme de Longué, que tout le monde connaît ici. Un compte rendu de la mission prêchée par deux Lazaristes paraîtra dans la *Semaine religieuse* et rétablira les faits dans toute leur vérité. Je vous en envoie copie ; vous pouvez donc certifier dans votre estimable journal que la population évaluée à cinq mille a montré par son recueillement l'impression profonde produite sur elle à la vue du Christ porté triomphalement dans nos rues. Nos hommes se disputaient l'honneur de prêter leurs épaules à ce glorieux fardeau. En principe, nous ne devons avoir que huit compagnies de 22 hommes, parce que nous n'avons que huit drapeaux, ornés des insignes de la croix ; mais en raison du grand nombre de sollicitateurs, nous en avons formé 42, et tous ceux qui demandaient n'ont pu être admis. »

« J'ajoute qu'il faut avoir vraiment horreur de la vérité pour oser dire que cette manifestation était politique ; non, elle était religieuse et elle n'a cessé de l'être dans ses emblèmes, dans ses chants et dans ses acclamations. »

« Voilà ce que ne craint pas de signer celui qui s'honore d'être le curé d'une paroisse depuis 32 ans. »

J. MASSONNEAU,

Curé de Longué, chanoine honoraire.

6 avril 1883. »

A la suite de cette lettre, l'*Union de l'Ouest* donne le compte rendu de la *Semaine religieuse*.

LE DRAME DE ROCHECORBON.

Voici les détails du *Journal d'Indre-et-Loire* sur le drame, dont nous avons déjà parlé hier, qui a causé tant d'émotion dans la commune de Rochecorbon, arrondissement de Tours :

« Il y a quelques années, M. Rossignol, négociant en vins, demeurant aux Pâtis, commune de Rochecorbon, s'était trouvé dans une situation commerciale assez difficile. Mais on avait confiance en lui. Il avait écrit à un de ses amis : « Plutôt que de faire perdre à mes créanciers, j'aimerais mieux gratter la terre avec mes ongles. »

« Il y eut un arrangement avec lui et ses créanciers et il continua les affaires. »

« Dans ces derniers temps, paraît-il, la situation, loin de s'être améliorée, s'était considérablement aggravée. L'argent manquait. Si l'on en croit la rumeur publique, M. Rossignol aurait fait des traites pour une somme de 70 à 80,000 fr. qu'il fitescompter. »

« Nous n'avons point à pénétrer dans le détail des diverses circonstances qui accompagnèrent cette opération commerciale. Toujours est-il qu'un banquier de Paris, et la Société financière à laquelle les traites avaient été présentées, durent s'emouvoir de cette affaire. »

« Mardi, un employé de la Société se présenta chez M. Rossignol pour lui demander des explications. Les réponses de ce dernier ne donnant pas une solution satisfaisante, il fut convenu qu'il irait à Paris avec l'employé de la Société, et que celui-ci serait rejoint à la gare du chemin de fer d'Orléans »

par M. Rossignol. Mais l'employé attendit vainement le marchand de vin.

» Mercredi matin, il retourna à Rochecorbon. Il trouva le personnel de la maison dans une grande agitation. A huit heures, M. Rossignol, qui, d'habitude, se levait de bon matin, n'était pas encore sorti de sa chambre.

» Pressentant quelque catastrophe, l'employé s'empressa d'avertir M. le juge de paix de Vouvray. Ce magistrat fit ouvrir l'appartement occupé par les époux Rossignol, et alors il se trouva en présence d'un horrible spectacle.

» M. Rossignol était étendu à terre, au milieu d'une mare de sang. Le cadavre était froid. A deux ou trois pas de lui, on voyait le corps de sa femme, également morte.

» Tous deux avaient eu la tête fracassée par des balles, tirées avec des revolvers, tombés près des cadavres.

» D'après les premiers bruits répandus dans la commune, on aurait trouvé un revolver dans la main de chacun des époux Rossignol, de sorte que l'on aurait pu supposer que tous deux s'étaient suicidés.

» Ce bruit était inexact. Comme nous l'avons dit, les deux revolvers se trouvaient non pas dans les mains, mais près des cadavres.

» La scène épouvantable qui avait amené la mort de ces deux malheureux n'ayant pas eu de témoin, on est obligé de se livrer à des conjectures.

» M. Rossignol, mis en demeure de s'expliquer au sujet des traites qu'il avait lancées, et se voyant forcé de se rendre près du banquier de Paris, perdit la tête.

» On suppose que, pour sortir de la situation où il se trouvait plongé, il aura demandé à sa femme de faire des sacrifices personnels pour le tirer d'affaire.

» Les réponses ne l'ayant pas satisfait, M. Rossignol, aveuglé par le désespoir, aura fait usage de son revolver contre sa femme; puis, épouvanté de ce qu'il venait de faire, il se sera brûlé la cervelle.

» Nous le répétons, ce n'est qu'une supposition, mais c'est sous cette forme qu'elle est présentée dans le public.

» Les constatations légales nous apprendront si elle doit être acceptée.

TREMBLEMENT DE TERRE DANS LA MAYENNE.

Dans une des séances du congrès des Sociétés savantes (section des sciences physiques), il a été donné lecture d'une note de M. A. Faucon sur des secousses de tremblement de terre observées dans le département de la Mayenne.

On a ressenti, sur différents points de la commune de Saint-Denis-de-Gastines, canton d'Ernée (partie nord du département de la Mayenne), une secousse de tremblement de terre, le jeudi 8 mars, vers trois heures de l'après-midi. Quoique d'une certaine intensité, le phénomène a été très-rapide : dans l'espace de quelques secondes, il s'est produit trois trépidations, assez fortes pour que les hommes qui étaient debout aient pu croire que la terre allait s'entr'ouvrir; d'autres personnes, assises dans les maisons, ont cru que les murailles allaient s'écrouler. Cependant on ne signale dans le pays aucune lézarde ni dégradation. Des bestiaux couchés dans les étables se sont levés précipitamment. La secousse a été immédiatement suivie d'un long bruit souterrain, que l'on compare généralement comme sonorité à un coup de tonnerre assez rapproché.

Le pays est essentiellement granitique et les terrains de sédiment qui recouvrent le granit ont peu d'épaisseur; l'altitude varie de 200 mètres à 230 mètres au-dessus du niveau de la mer. On a gardé le souvenir d'une autre secousse plus prolongée qui se serait produite il y a environ vingt-cinq ans.

NIORT.

La population se préoccupe vivement de la disparition de M. M..., caissier d'une maison de banque de Niort et marié depuis deux ans seulement. On croit à un suicide, mais on n'a aucune certitude à ce sujet. M. M... a été vu dans le jardin public se dirigeant vers le Vivier. La Sèvre a été sondée sur plusieurs points, mais on n'a rien découvert. Les recherches continuent.

M. M... était un bon comptable et sa caisse est en règle, mais sa santé était mauvaise; et s'il a mis fin à ses jours, c'est à cause des vives souffrances qu'il éprouvait et dont il n'espérait pas voir le terme.

NANTES.

Les tailleurs de pierres de granit, au nombre de 200 environ, qui avaient demandé une augmentation de salaire, augmentation qui ne leur a pas été accordée, ont quitté leurs chantiers samedi, après la paie, et ne sont plus revenus. Quelques-uns ont quitté Nantes pour aller chercher du travail dans d'autres villes.

Quelques membres du conseil général de la Haute-Garonne ont déposé le vœu suivant, qui sera discuté dans une séance ultérieure :

« Considérant que les viticulteurs français, si gravement menacés par les progrès incessants du phylloxera, déjà si sérieusement atteints par de désastreux traités de commerce avec l'Espagne et avec l'Italie, se trouvent en présence d'un danger non moins redoutable, la falsification des vins, qui se produit dans les proportions les plus larges et les plus scandaleuses ;

» Que les fraudes commises par le commerce atteignent un degré inconnu jusqu'à ce jour ;

» Que l'on peut dire sans exagération que, dans les villes, on ne fait usage que de boissons falsifiées ou sophistiquées au détriment de la santé publique ;

» Que les viticulteurs voient avec douleur les négociants en vin s'éloigner de leurs caves ou leur offrir des prix dérisoires ;

» Qu'ils sont en proie à une tristesse profonde et au découragement ;

» Considérant qu'il importe de provoquer des mesures énergiques pour assurer la répression des fraudes connues de tous, qui trompent le consommateur, grâce à la coloration chimique et à leur forte alcoolisation ;

» Prie le gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour protéger les viticulteurs français contre la concurrence malsaine des vins étrangers entrant en France par quantités énormes, ainsi que contre toutes les boissons alcooliques falsifiées. »

COURSES DE VERRIE-SAUMUR En 1883.

PREMIER JOUR : DIMANCHE 8 AVRIL.
PROGRAMME.

Prix d'Ouverture (course de haies; handicap à réclamer), 4,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 400 fr., forfait 25 fr. Le second doublera son entrée. Les jockeys courant contre des gentlemen prendront 3 kil. de surcharge. Distance : 2,500 mètres environ.

Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple militaire de 4^{re} série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France (Cross Country, steeple-chase handicap; gentlemen), 2,500 francs, offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 400 fr., moitié forfait. — 2,000 fr. et les entrées au premier, 500 fr. au second. Distance : 4,000 mètres (environ). Poids minimum du handicap : 65 kil.

Steeple-Chase Militaire (2^e série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France (steeple-chase, 4^e série), 2,600 francs,

offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, et n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course, un steeple-chase de 6,000 fr., ni un prix de série. Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix. Le troisième retire son entrée. Poids : 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 65 kil.; 6 ans et au-dessus, 67 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

Prix du Fagot (course de haies; gentlemen), un Objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1883, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. Entrée : 20 fr. Poids libre. Distance : 2,500 mètres.

Lundi 9 avril : Tir aux Pigeons.

Mardi 10 avril : Rallye-Paper.

Deuxième jour de courses : Dimanche 1^{er} juillet.

Six prix seront courus. Nous en donnerons plus tard le programme.

Lundi 2 juillet : Tir aux Pigeons.

Mardi 3 juillet : Rallye-Paper.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8, à Saumur.

Faits divers.

TROIS MORTS SUCCESSIVES. — Un triste drame de famille vient de se passer dans une maison du boulevard de l'Hôpital, à Paris, où habitait, au 2^e étage, un brave ouvrier menuisier, le sieur F... Dernièrement il avait été atteint de la fièvre typhoïde, et, malgré les secours dévoués de sa femme, il expira. A peine le pauvre homme venait-il de rendre le dernier soupir, que le concierge apportait une lettre venant de Nantes, où le fils F..., jeune soldat dans un régiment d'infanterie, était en garnison. La mère brisa l'enveloppe et, après l'avoir parcourue, s'affaissa sur une chaise en poussant un cri déchirant. Soudain, elle sortit de sa torpeur, courut à la fenêtre, l'ouvrit brusquement et se précipita dans le vide, avant que les personnes présentes eussent pu l'arrêter. On courut à elle; la malheureuse était tombée horriblement mutilée sur le pavé de la cour. Sa belle-sœur avait ramassé la lettre qui contenait une terrible nouvelle. On annonçait aux époux F... la mort de leur fils, qui, l'avant-veille, avait été enlevé, lui aussi, par la fièvre typhoïde.

Suicide d'un lycéen. — Un jeune lycéen vient de se pendre à Tournon (Ardèche), parce que ses vacances de Pâques avaient été réduites à deux jours, par mesure disciplinaire.

On sait que ce n'est pas le premier acte héroïque de ce genre inspiré par l'Alma mater.

L'opération du nivellement de la France va être mise en œuvre. La dépense qu'entraînera ce travail est évaluée à 22 millions, qui seront répartis en plusieurs années. Sur les 22 millions prévus, 19 serviront à l'entreprise proprement dite du nivellement et les trois autres à la confection d'une carte de France au 50 millièmes, dressée par les soins de l'état-major du ministère de la guerre.

Quant à l'opération du nivellement, elle sera exécutée par les ingénieurs de l'Etat, sous l'autorité du ministre des travaux publics.

UN CURIEUX APPAREIL.

Les journaux anglais annoncent que le docteur Guidarb, de Victoria (Australie), a inventé un nouvel appareil électrique, par lequel il est possible de transmettre à distance les vibrations lumineuses d'un objet et de reproduire ainsi son image.

A Melbourne, devant un public de 40 notabilités scientifiques, réunies dans une chambre noire, M. Guidarb a fait apparaître, sur un disque de métal, tout le spectacle des courses qui avaient lieu en ce moment à Flemington. Les plus menus détails étaient visibles.

Le capitaine David, commandant la *Juon*, vient de rapporter des mers d'Islande un curieux poisson qui doit être offert par MM. Chancerelles frères au Muséum d'histoire naturelle de la ville de Nantes.

Cet animal monstrueux, qui est un Fétars des mers du Nord, ne pèse pas moins de 120 kilog. et mesure 4^m 20 des nageoires à la partie du milieu.

Les parents du petit Jacques ont invité à dîner un vieil officier de chasseurs d'Afrique, qui, dans une bataille, a eu le nez coupé par un Arabe.

— Surtout, disent-ils à leur héritier, quand tu verras le monsieur, ne parle pas de son nez.

Jacques promet une grande réserve, mais à peine le potage est-il servi, qu'il s'écrie :

— Papa, pourquoi que t'as dit qu'il fallait pas parler de son nez, puisqu'il en a pas !

CONSEILS ET RECETTES.

Emploi du coton pour les coupures. — Tout le monde sait que la toile d'araignée a la propriété d'arrêter le sang des coupures; mais comme il est peu de personnes qui se soucient d'entretenir ces insectes utiles, mais désagréables, nous croyons devoir indiquer un moyen tout aussi simple : c'est d'entourer la coupure de coton cardé. C'est par erreur que certaines personnes attribuent au coton des propriétés malfaisantes; loin de là, aujourd'hui, beaucoup de praticiens le substituent avec avantage à la charpie de toile.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES DRAMATIQUES

M. TALBOT

Sociétaire de la Comédie-Française.

JEUDI 12 avril 1883.

Une seule représentation extraordinaire de

LE ROI S'AMUSE

Drame en 5 actes et en vers, de
M. VICTOR HUGO.

M. TALBOT repièra le rôle de Triboulet.

M^{lle} DERIGNY jouera *Blanche*; — M. FRAIZIER, de la Porte-Saint-Martin, *François I^{er}*; — M. CHAMBEROT, de l'Ambigu, *Saltabail*; — M. F. DAMIENS, de la Porte-Saint-Martin, *Saint-Vallier*; — M^{lle} GERALD, de l'Ambigu, *Maguelonne*; — M^{lle} DARTY, de l'Odéon, *dame Berarde*.

Les autres rôles seront joués par la troupe des Tournées Dramatiques.

Costumes neufs. — Au 5^e acte, *Décor nouveau*. — Mise en scène de la Comédie-Française.

NOTA. — La 1^{re} représentation a été donnée le 22 novembre 1832. La censure ayant interdit la pièce dès le lendemain, l'ouvrage n'eut donc qu'une représentation. La seconde a eu lieu à 50 ans de distance, le 23 novembre 1882.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 6 AVRIL 1883.

Rente 3 0/0.	80 25
Rente 3 0/0 amortissable.	81 20
Rente 4 1/2.	110 20
Rente 5 0/0.	114 25
Obligations du Trésor (anciennes).	510 »
Obligations du Trésor (nouvelles).	510 »

MONITEUR de la RENTE

11, Place de la Bourse, Paris
Nous conseillons à tout acheteur ou porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial, format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages. Env. 50 c. en Timbres.
50 centimes
PAR AN
Pour 52 Nos



PAUL GODET, propriétaire-gérant

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes												
6	45												
8	56												
1	25												
3	32												
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT					NIORT - SAUMUR						
8 heures	36 minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.
8	31												
9	37												
12	46												
4	44												
10	24												

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
1^o JOLIE PROPRIÉTÉ
A Chaintres, commune de Dampierre, 1 kil. de la station de Varrains.
Belle maison de maître (12 pièces); communs; faisanderie. — Charmilles, pelouses, pièces d'eau, potager, vignes en plein rapport et bien arroulées; le tout enclos, contient 60 ares.

2^o VASTE IMMEUBLE A SAUMUR
Sur le quai Saint-Nicolas, à l'angle de la rue de la Maréchalerie.
S'adresser à M^e BRAC, 27, place de la Bilange. (235)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE
En totalité ou par parties, LES
IMMEUBLES
Dépendant des successions de M. et M^{me} GAURON-LAMBERT, Situés communes du Coudray-Macouard, d'Artannes et de Cizay, CONSISTANT EN :
Maison et dépendances, Terres, Vignes et Prés.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Pour le 1^{er} novembre 1883,
UN MOULIN A VENT
Au Petit-Puy, près Saumur,
BÂTIMENTS, JARDIN ET VIGNE
Contenant 55 ares.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. LALANDE, meunier à Doret, commune de Missé (Deux-Sèvres), ou à M^e LE BARON, notaire. (217)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON BOURGEOISE
Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE
UN TERRAIN
PROPRE A LA CONSTRUCTION
Situé à Saumur, rue Fardeau.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, Grand'Rue, n^o 41,
Occupée par M. Leroy et autres.
Il dépend de cette maison plusieurs belles caves.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
VASTE TERRAIN AVEC MAGASIN
Situé à Saumur, quai de Limoges, Occupé par M. BELLGOUVER.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON DE CAMPAGNE
Située à Cunault, sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON
Située sur SAINT-JEAN, n^o 40,
Comprenant :
Un magasin, deux chambres, cave et grenier,
Occupée par une marchande de lingerie.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, ou à M^{me} RICHARD, rue de la Marine, n^o 1. (207)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
JOLIE MAISON
Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1883,
MAISON avec JARDIN
Rue de la Petite-Douve, n^o 49.
S'adresser à M. NANCROUX, quai de Limoges, 66. (720)

A VENDRE
DEUX CUVES VIDES, usagées, l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56.
S'adresser Maison BOUVET-LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n^o 28.
Et de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE
Aux enchères publiques, EN 24 LOTS,
En l'étude et par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet :

1^o L'ANCIENNE FERME DE SAINT-NICOLAS
Située commune de GENNETON, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),
Comprenant :
BÂTIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION, TERRES, VIGNES ET PRÉS.
D'une contenance totale d'environ 38 hectares,
Sur la mise à prix de 40,000 fr.

2^o LA FERME NEUVE DE SAINT-NICOLAS
Située même commune,
Comprenant aussi BâTIMENTS d'habitation et d'exploitation et diverses Pièces de Terres, Prés et Vignes, d'une contenance totale d'environ 38 hectares,
Sur la mise à prix de 42,000 fr.

3^o ET DIFFÉRENTS AUTRES BIENS IMMEUBLES
Consistant aussi en :
BÂTIMENTS, TERRES, VIGNES ET PRÉS
Situés communes de Genneton, de St-Maurice-la-Fougereuse, des Hamiaux et de Bouillé-Loretz, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),
Le tout dépendant de la faillite de M. AUDOUIN, escompteur à Nueil-sous-Passavant.
L'adjudication aura lieu le DIMANCHE 8 avril 1883, à midi précis.
Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier n^o 28;
2^o A MM. PROUST et DOUSSAIN, syndics à Saumur;
3^o Et à M^e ROGERON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
Pour extrait :
(206) LECOY.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UN JARDIN bien affrUITÉ AVEC PAVILLON.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT
CHAMBRE ET CABINET
Rue Haute-Saint-Pierre.
S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

MAIRIE DE ROU-MARSON.
Le Maire de la commune de Rou-Marson prévient le public qu'il sera procédé, le 15 avril 1883, à 2 heures du soir, à la Mairie, à l'affermement du droit de chasse sur les Biens communaux. (187)

Agence des Ventes ET LOCATIONS
L. RENARD
Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE
QUINZE MAISONS, au centre de la ville de Saumur; — UN JARDIN, près la gare d'Orléans; — DEUX MAISONS, UNE CLOSERIE et UN JARDIN, à Saint-Florent; — TROIS CLOSERIES, proches le bourg de Vivy; — VIGNES, au Grand-Terrefort.

A RENTE VIAGÈRE
DEUX MAISONS, ville de Saumur.
A LOUER
PLUSIEURS MAISONS, très-bien placées.
85,000 FR.
A PLACER par fractions.
RECouvreMENTS de toutes natures.
S'adresser à l'agence L. RENARD.

LE VERT
De la grande prairie de l'Île-Ponneau dite l'Île-Abbé ou l'Île-Grelet,
Située près la Gare des marchandises de Saumur,
Ouvrira le 15 avril 1883.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert sont priées de s'adresser à M. FOURNEAU, garde sur la prairie;
Et, pour les renseignements, à MM. PLACRAU, maréchal, rue d'Orléans, 64, et LÉCUR, bourrelier, rue Nationale, 48.
Prix, payable en sortant entre les mains du Garde: 1 fr. par jour, et 2 fr. pour la garde pour tout le séjour. (231)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.
A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

AU COIN DE RUE
DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS
Spécialité de Chemises et Articles confectionnés sur mesure,
9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n^o 1,
En face le Square, à SAUMUR.

On demande UN APPRENTI et UN GARÇON de 14 à 15 ans pour le magasin. (216)

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.
S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISSANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON
Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.
Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.
Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.